

INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

Notice explicative pour les inscriptions en ligne

Les inscriptions à la préparation IEJ ainsi qu'à l'examen d'accès au CRFPA s'effectuent désormais en ligne. Avant d'effectuer votre démarche d'inscription en ligne, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document explicatif afin de saisir correctement votre inscription.

Attention : si vous ne respectez pas les consignes indiquées ci-après, cela aura un impact sur le montant à payer à la fin de la saisie de votre inscription.

Etapes clés des inscriptions en ligne

Plateforme de dépôt des pré-inscriptions	2
Nouvelle inscription ou réinscription	2
Inscription à la préparation IEJ seule.....	2
Inscription à l'examen d'accès au CRFPA.....	3
Inscription à la prépa IEJ et à l'examen CRFPA.....	3
Boursiers du CROUS	3
Contrôle d'assiduité des étudiants boursiers.....	4
Dépôt des pièces justificatives.....	4

Plateforme de dépôt des pré-inscriptions

La première étape de votre démarche d'inscription au sein de notre IEJ est de déposer une pré-inscription sur la plateforme dédiée via le lien suivant : <https://pre-inscriptions.univ-reims.fr/>

Attention : afin d'avoir la possibilité technique de déposer votre demande sur la plateforme, vous devez créer un identifiant pré-inscription, même si vous êtes déjà étudiant à l'URCA. Si vous vous connectez avec vos identifiants bureau virtuel, vous verrez l'IEJ et le CRFPA apparaître, mais vous n'aurez pas la possibilité de déposer votre demande de pré-inscription.

TOUTE DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION INCOMPLETE NE SERA PAS ETUDIEE : votre dossier est complet dès lors que le statut du dossier est « réceptionné ».

Nouvelle inscription ou réinscription

Deux cas de figures sont possibles dans le cadre de votre inscription à l'IEJ :

- Il s'agit de votre première inscription à l'URCA, ou vous avez eu une interruption dans votre cursus URCA supérieure à un an : vous pouvez suivre le lien d'inscription qui vous est transmis dans le mail automatique envoyé par la plateforme pré-inscription **dès que vous avez confirmé votre candidature sur la plateforme**. **Attention, si vous ne cliquez pas sur le bouton « confirmer ma candidature », vous ne pourrez pas procéder à l'inscription en ligne.**
- Vous êtes déjà inscrit à l'URCA en Master 1 ou Master 2 au titre de l'année en cours : vous devrez passer par le lien de réinscription ci-dessous **dès que vous aurez confirmé votre candidature sur la plateforme (voir paragraphe précédent)**.

Lien : <https://fvt.univ-reims.fr/iareins-web/etapes/identification.jsp>

N.B. : il est inutile de cliquer sur ce lien avant d'avoir confirmé votre candidature, aucune étape d'inscription n'apparaîtra.

Inscription à la préparation IEJ seule

Vous souhaitez uniquement vous inscrire à la préparation IEJ sans l'examen, et vous n'êtes pas boursier ou boursière.

Lors de la cinquième étape d'inscription, dans la rubrique « Autre données », lorsque la question « Quel est votre profil ? » vous est demandée, vous devrez sélectionner le profil « **Préparation IEJ seule** ».

Le montant demandé sera alors de **400€**

Inscription à l'examen d'accès au CRFPA

Vous souhaitez vous inscrire à l'examen d'accès au CRFPA et vous n'êtes pas boursier ou boursière.

Lors de la cinquième étape d'inscription, dans la rubrique « Autres données », lorsque la question « Quel est votre profil ? » vous est demandée, vous devrez sélectionner le profil « **Normal** ».

- Le montant sera de **175€ pour les étudiants n'ayant pas d'autre inscription en cours**.
- Pour les étudiants déjà inscrits dans un autre cursus, le montant sera de **116€**

Inscription à la prépa IEJ et à l'examen CRFPA

Vous souhaitez vous inscrire à la préparation IEJ et à l'examen d'accès au CRFPA en une seule fois, et vous n'êtes pas boursier ou boursière.

Lors de la cinquième étape d'inscription, dans la rubrique « Autres données », lorsque la question « Quel est votre profil ? » vous est demandée, vous devrez sélectionner le profil « **Normal** ».

- Le montant sera de **575€ pour les étudiants n'ayant pas d'autre inscription en cours** (400€ de préparation IEJ + 175€ d'examen).
- Pour les étudiants déjà inscrits dans un autre cursus, le montant sera de **516€** (400€ de préparation IEJ + 116€ d'examen).

Boursiers du CROUS

Vous bénéficiez d'une bourse du CROUS dans le cadre de votre inscription à l'IEJ, ou de toute autre inscription. Sous réserve de nous fournir votre notification conditionnelle ou définitive de bourses, et selon ce que vous choisirez, vous devrez observer ces quelques règles suivantes.

Lors de la troisième étape d'inscription, dans la rubrique « données annuelles », dans la partie « si vous bénéficiez d'une bourse au titre de votre inscription », vous devez sélectionner « **bourse CROUS** » puis au titre de « **IEJ** ».

Ensuite, Lors de la cinquième étape d'inscription, dans la rubrique « Autre données », lorsque la question « Quel est votre profil ? » vous est demandée, vous devrez sélectionner le profil « **Normal** ».

- Montant d'inscription à **la préparation IEJ seule** en tant que boursier : **0€**
- Montant d'inscription à **l'examen d'accès au CRFPA** en tant que boursier : **118€**
- Montant d'inscription à **la prépa IEJ et à l'examen CRFPA** en tant que boursier : **118€**

N.B. : le montant passe à 116€ si vous êtes déjà inscrit dans un autre parcours diplômant.

Contrôle d'assiduité des étudiants boursiers

Les bourses du CROUS portent désormais sur la préparation IEJ et non l'examen d'accès au CRFPA, ceci afin de répondre au mieux aux besoins des étudiants tout au long de l'année universitaire. Comme pour toute attribution de bourses, un contrôle d'assiduité sera effectué selon les modalités qui suivent.

Les étudiants boursiers devront participer à au moins **un entraînement de note de synthèse, un devoir sur table de droit des obligations, deux entraînements aux oraux d'anglais, deux entraînements au grand oral, ainsi qu'aux deux CRFPA Blanc.**

Dépôt des pièces justificatives

Lorsque vous aurez procédé au paiement en ligne, une dernière étape sera nécessaire avant que votre inscription soit finalisée.

Vous recevrez un mail vous invitant à déposer des pièces justificatives sur une plateforme dédiée.

Lorsque vous aurez procédé au dépôt, le secrétariat de l'IEJ procèdera à la vérification de ces pièces et les validera (ou refusera) en fonction de leur (non) conformité.

Vous recevrez un mail vous informant de la bonne validation de vos pièces justificatives ou un mail de refus de pièces justificatives en cas de non-conformité de celles-ci.

Dès lors que vos pièces justificatives seront validées, vous pourrez activer votre bureau virtuel s'il s'agit d'une première inscription à l'URCA, ou si vous avez eu une interruption dans votre cursus URCA supérieure à un an.

Cette étape vous permettra également d'éditer votre certificat de scolarité (pour tous les étudiants).

En cas de difficultés, nous vous invitons à contacter le secrétariat de l'IEJ aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Université de Reims Champagne-Ardenne

U.F.R. de Droit et de Science Politique

Secrétariat de l'IEJ. – C.R.F.P.A.

57 rue Pierre Taittinger, B.P. 30, 51571 REIMS Cedex

Tél : 03.26.91.82.56

Mail : iej@univ-reims.fr

Site internet : <https://www.univ-reims.fr/iej/>



FACULTÉ DE
**DROIT &
SCIENCE
POLITIQUE**

UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE